

***La base juridique contractuelle
de l'Union économique eurasiatique
dans le domaine des mesures
vétérinaires et les grands axes de son
perfectionnement***

L'Union économique eurasiatique est une organisation internationale d'intégration économique possédant une personnalité juridique internationale et constituée par le Traité de l'Union économique eurasiatique.

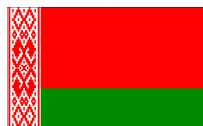
L'UEEA assure sur son territoire une libre circulation de marchandises, de services, de capitaux et de la main-d'oeuvre, ainsi que l'application d'une politique coordonnée, concertée ou commune dans les secteurs de l'économie.



Conseil économique eurasiatique suprême



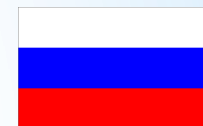
Président de la
République d'Arménie
Serge SARGSIAN



Président de la
République de Bélarus
Alexandre LOUKACHENKO



Président de la
Republique du Kazakhstan
Noursoultan NAZARBAYEV

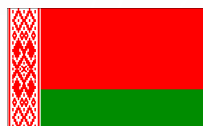


Président de la
Fédération de Russie
Vladimir POUTINE

Conseil économique intergouvernemental eurasiatique



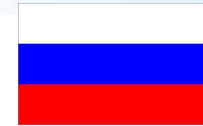
Premier ministre de la
République d'Arménie
Hovik ABRAHAMIAN



Premier ministre de la
République de Bélarus,
Président
Andréi KOBIAKOV



Premier ministre de la
République du Kazakhstan
Karim MASSIMOV



Premier ministre de la
Fédération de Russie
Dmitri MEDVEDEV

Commission économique
eurasiatique

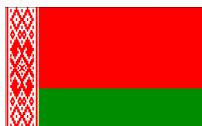
Tribunal de l'Union
économique eurasiatique

Structure de la Commission économique eurasiatique

Conseil de la Commission économique eurasiatique



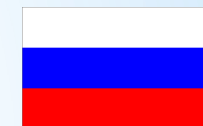
Vatché GABRIELIAN



Sergey ROUMAS



Bakytjan SAGINTAEV



Igor CHOUVALOV

Collège de la Commission économique eurasiatique

**Président du Collège de la CEEA
V.B. KHRISTENKO**

Membre du Collège
(ministre) chargé des grands
axes d'intégration et
de la macro-économie
Tatiana VALOVAYA

Membre du Collège
(ministre) chargé de
l'économie et
de la politique financière
Timour SOULEIMENOV

Membre du Collège
(ministre) chargé du
complexe industriel et
agro-industriel
Sergey SILORSKI

Membre du Collège (ministre)
chargé du commerce
Andréi SLEPNEV

Membre du Collège
(ministre) chargé de la
réglementation technique
Valéri KORECHKOV

Membre du Collège
(ministre) chargé de la
coopération douanière
Vladimir GOCHINE

Membre du Collège
(ministre) chargé de
l'énergie et de
l'infrastructure
Tair MANSOUROV

Membre du Collège (ministre)
chargé de la concurrence et
de la réglementation antitrust
Nourlan ALDABERGENOV

Membre du Collège
(ministre)
Robert AROUTUNIAN

Memredu Collège
(ministre)
Kariné MINASSIAN

Membre du Collège
(ministre)
Ara NRANYAN

Le 1^{er} janvier 2015

**Titre XI. MESURES SANITAIRES, SANITAIRES VÉTÉRINAIRES ET
DE QUARANTAINE PHYTOSANITAIRE:**

Sont sauvegardées les dispositions en vigueur des Accords dans le domaine des mesures sanitaires, sanitaires vétérinaires et de quarantaine phytosanitaire des États membres de l'Union douanière (UD) et de l'Espace économique européen (EEE)

Accord de l'Union douanière
portant sur les mesures
sanitaires

Accord de l'Union douanière
portant sur les mesures
sanitaires vétérinaires

Accord de l'Union douanière
portant sur la quarantaine des
plantes

Article 56 Principes généraux d'application des mesures sanitaires, sanitaires vétérinaires et de quarantaine phytosanitaire

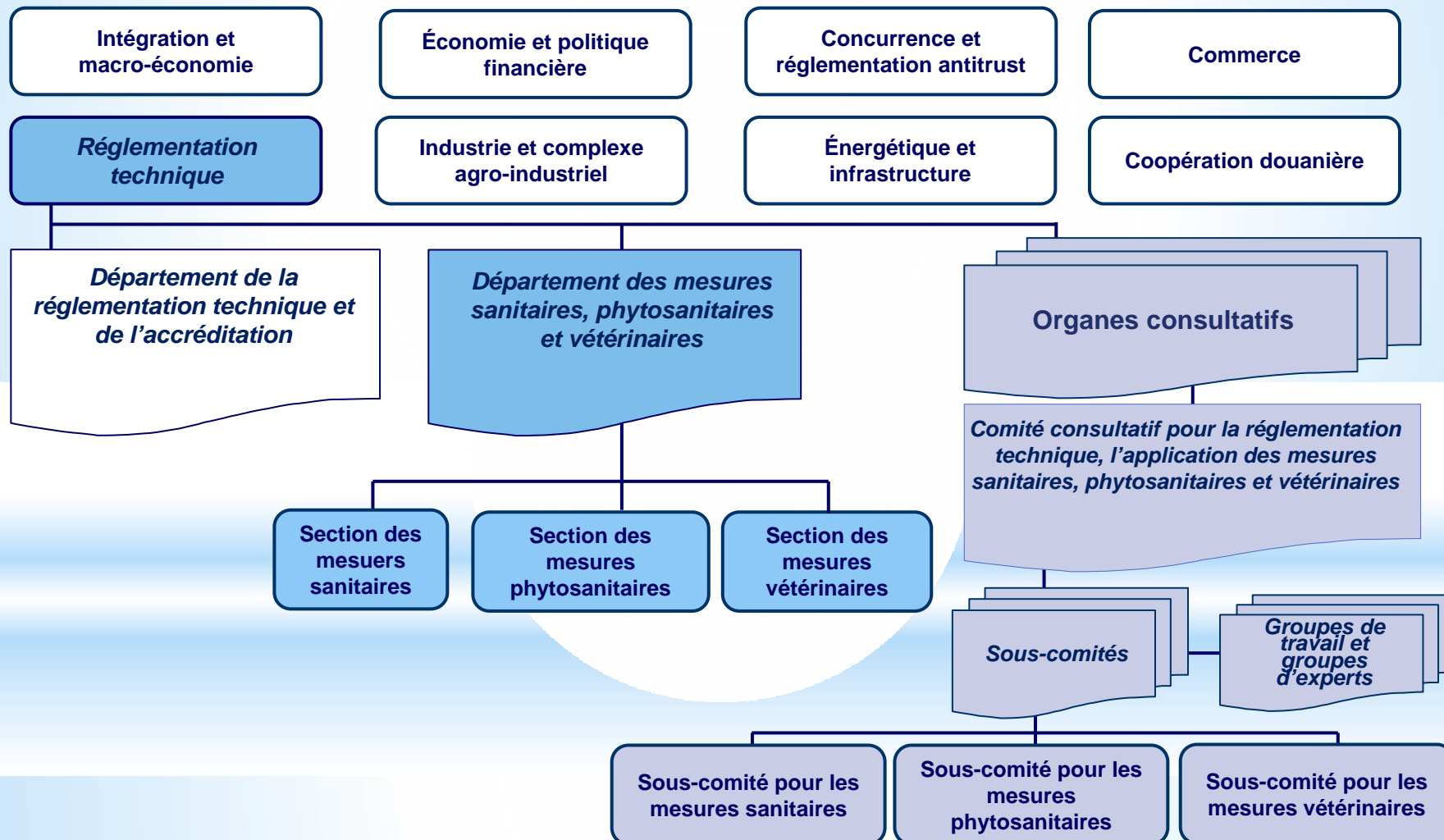
Article 57 Application des mesures sanitaires

Article 58 Application des mesures sanitaires vétérinaires

Article 59 Mesures de quarantaine phytosanitaire

Annexe №12 Protocole sur l'application des mesures sanitaires, sanitaires vétérinaires et de quarantaine phytosanitaire

Mesures SPS dans la structure de la Commission économique eurasiatique



Décision de la CUD du 18 juin 2010, N° 317

SONT VALIDÉS LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- ✓ La Liste unifiée des marchandises soumises au contrôle (à la surveillance) vétérinaire
- ✓ Le Règlement sur les Modalités unifiées de contrôle vétérinaire à la frontière douanière de l'Union douanière et sur le territoire douanier de l'Union douanière
- ✓ Le Règlement sur les Modalités unifiées de réalisation des vérifications communes et de prélèvement d'échantillons de marchandises (de production) soumises au contrôle (à la surveillance) vétérinaire
- ✓ Les Exigences vétérinaires (sanitaires vétérinaires) unifiées envers les marchandises soumises au contrôle (à la surveillance) vétérinaire
- ✓ Les formulaires unifiés des certificats vétérinaires

Buts: Protection du territoire douanier de l'Union douanière de l'importation et de la propagation des agents pathogènes causant des maladies animales et des marchandises qui ne répondent pas aux exigences vétérinaires

Liste unifiée des marchandises soumises au contrôle (à la surveillance) vétérinaire

**Décision de la CUD
du 18 juin 2010, №317**

exemple

Евразийский Союз
Форма № 2

ВЕТЕРИНАРНЫЙ СЕРТИФИКАТ

000 № 0000000 от г. 20__ г.

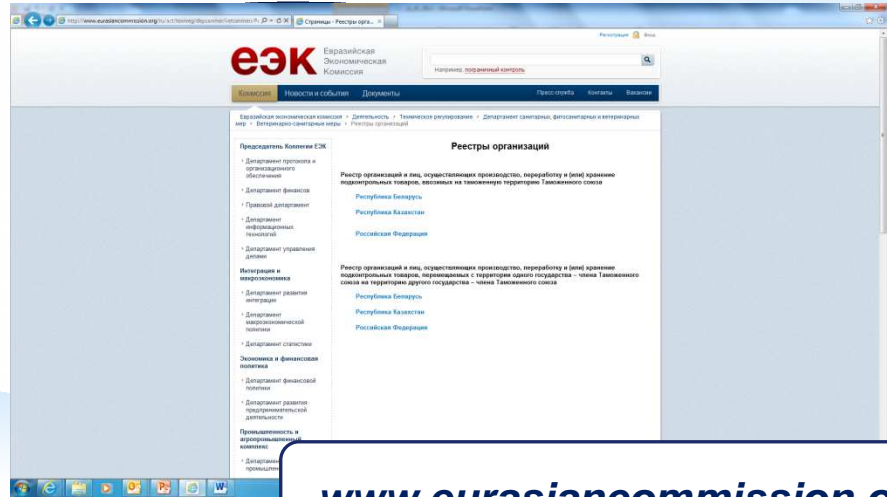
И, нижеподписавшийся, выдал настоящий ветеринарный сертификат (далее – сертификат) в том, что в количестве выработанных подвергнута ветеринарно-санитарной экспертизе в полном объеме/изготовлена из сырья, прошедшего ветеринарно-санитарную экспертизу (неужное зачеркнуть), и признана годной для выходит из и направляется в Произвудия подвергнута дополнительным лабораторным исследованиям

ОСОБЫЕ ОТМЕТКИ

Соответствуют Единым ветеринарным требованиям. Транспортное средство очищено и продезинфицировано. Сертификат предъявляется для контроля и передается грузополучателю. Отметки об осмотре при погрузке, в пути следования и при выгрузке делаются на обороте. Копии сертификата недействительны.

Ветеринарный сертификат выдал
М. П. (подпись и печать должностного лица)

Règlement sur les modalités unifiées de réalisation des vérifications communes de sites et de prélèvement d'échantillons de marchandises (de production) soumises au contrôle (à la surveillance) vétérinaire



(Titre XI, Annexe № 12)

Décision du Conseil de la CEEA du 16 juillet 2014, №58
«Sur le plan opérationnel d'élaboration d'actes et de traités internationaux
...»

2014 – 2017

17 documents de second niveau dont:

- *Modalités d'élaboration, de validation, de modification et d'application des exigences sanitaires épidémiologiques et des procédures hygiéniques unifiées;*
- *Modalités de coopération entre les autorités habilitées des États membres en cas d'introduction de mesures sanitaires, sanitaires vétérinaires et de quarantaine phytosanitaire provisoires;*
- *Règlement sur les approches concertées de l'identification, de l'immatriculation et de la traçabilité des animaux et des produits d'origine animale;*
- *Exigences vétérinaires (sanitaires vétérinaires) unifiées envers les sites soumis au contrôle vétérinaire;*
- *Modalités de coopération entre les États membres dans le domaine de la prévention, du diagnostic, de la localisation et de la liquidation des foyers de maladies animales particulièrement dangereuses, celles qui nécessitent une mise en quarantaine et zoonotiques, et Modalités de régionalisation et de compartimentation ;*
- *Règles et méthodes de réalisation d'analyses en laboratoire au cours du contrôle (de la surveillance) vétérinaire;*
- *Règles de réglementation de la circulation des médicaments à usage vétérinaire sur le territoire douanier de l'Union économique eurasiatique;*
- *Règles de réglementation de la circulation des produits diagnostiques à usage vétérinaire sur le territoire douanier de l'Union économique eurasiatique;*

(Titre XI, Annexe № 12)

*Décision du Conseil de la CEEA du 16 juillet 2014, № 58
«Sur le plan opérationnel d'élaboration d'actes et de traités internationaux...»*

2014 – 2017

17 documents de second niveau dont:

- *Règles de réglementation de la circulation des produits désinfectants, désinsectisants et désacarasinants à usage vétérinaire sur le territoire douanier de l'Union économique eurasiatique;*
- *Règles de réglementation des additifs fourragers sur le territoire douanier de l'Union économique eurasiatique;*
- *Liste unifiée des parasites de quarantaine de l'Union économique eurasiatique;*
- *Exigences phytosanitaires unifiées de l'Union économique eurasiatique;*
- *Règles et normes unifiées de mise en quarantaine des plantes;*
- *Exigences envers la dotation en matériel et équipements techniques et l'aménagement des stations de quarantaine végétale (postes de contrôle phytosanitaire) créées aux points de passage pour déplacement des produits (charges, matériaux et marchandises) pouvant véhiculer des parasites de quarantaine à travers la frontière douanière de l'Union économique eurasiatique, et ailleurs;*
- *Modalités d'utilisation de laboratoires à l'appui des mesures de quarantaine phytosanitaires dans l'Union économique eurasiatique.*

APPUI INFORMATIQUE

The image displays two screenshots of the Eurasian Commission website. The top screenshot shows the 'Департамент санитарных, фитосанитарных и ветеринарных мер' (Department of Sanitary, Phytosanitary and Veterinary Measures). A red oval highlights the 'Важная информация' (Important information) section, which includes links for 'Анонсы мероприятий' (Event announcements), 'Публичные обсуждения' (Public discussions), and 'Часть задаваемых вопросов' (Part of the questions asked). A callout box points to this section with the text 'Titre « Les questions les plus souvent »'. The bottom screenshot shows the 'Департамент технического регулирования и аккредитации' (Department of Technical Regulation and Accreditation). A red oval highlights its 'Важная информация' section, which includes links for 'Магистры' (Magisters) and 'Статистика' (Statistics). A callout box points to this section with the text 'Titre « Les questions les plus souvent »'. Both screenshots show the website's navigation menu, search bar, and various departmental activities.

MERCI DE VOTRE ATTENTION